



FNCC

Salles de spectacle

La Fédération nationale des collectivités territoriales (FNCC) a signé, le 17 juillet à Avignon, avec le Syndicat national des scènes publiques (SNSP) et la Fédération française des festivals de musique et du spectacle vivant, France Festivals, une charte des missions artistiques et territoriales des scènes publiques. Elle prévoit que les collectivités financeuses pourront évaluer le fonctionnement et l'action artistique et culturelle de la salle. En contrepartie, les élus reconnaissent l'indépendance de fonctionnement et de programmation des salles et l'importance de garantir sur plusieurs années les moyens mis à leur disposition.
www.fncc.fr/IMG/pdf/chartesite-3.pdf